

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ "CLUB CLARINS"

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 25.10.2023

1. OBJET

1.1. Le programme de fidélité " CLUB CLARINS " (le « Programme de fidélité « CLUB CLARINS » » ou le « Programme ») est proposé par CLARINS SA, société anonyme de droit suisse, immatriculée sous le n°CHE-106.404.632, dont le siège social est situé 2 Route de la Galaise, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse (« CLARINS »).

1.2. L'objet du Programme de fidélité "CLUB CLARINS" est de permettre à ses membres (les " Membres ") de bénéficier d'avantages et de services spécifiques en accumulant des points dans les points de vente physiques ou virtuels agréés du réseau de distribution sélective CLARINS éligibles au Programme en Suisse (le " Territoire "), lors de l'achat de produits de la marque CLARINS (les " Produits ") et de services de soins de la peau CLARINS et en utilisant une carte cadeau CLARINS en magasin ou sur le site Internet de CLARINS tel qu'identifiés ci-dessous, ou avec des mécaniques non liées à l'achat et spécifiées par la suite.

1.3. Il est précisé que les points de vente physiques suivants sont éligibles au Programme de fidélité « CLUB CLARINS » :

- Boutique & Skin Spa Clarins Genève
- Boutique & Skin Spa Clarins Vevey
- Boutique & Skin Spa Clarins Chavannes
- Boutique & Skin Spa Clarins Vézenaz

Il est précisé que le site internet suivant est éligible au Programme « CLUB CLARINS » : • www.CLARINS.ch (le "Site")

1.4. Les points de vente éligibles au Programme de fidélité « CLUB CLARINS » peuvent être mis à jour par CLARINS à tout moment. La liste des points de vente éligibles sera régulièrement mise à jour.

1.5. Il est précisé que tout achat effectué dans un autre point de vente que ceux mentionnés ci-dessus n'est pas éligible au Programme de fidélité « CLUB CLARINS ».

1.6. Les présentes conditions générales, auxquelles le demandeur a eu accès préalablement à son adhésion au Programme, sont réputées approuvées sans restriction par le Membre lors de son adhésion au Programme de fidélité "CLUB CLARINS".

1.7. Le Programme de fidélité « CLUB CLARINS » est un programme de fidélité qui remplace

l'ancien programme de fidélité « CLUB CLARINS » à compter du 25 octobre 2023.

2. ÉLIGIBILITÉ DES MEMBRES

2.1. Le Programme est offert à la seule discrétion de CLARINS. Le Programme est offert aux individus pour leur usage personnel seulement et est limité à un compte par individu. Les sociétés, associations ou autres groupes ne peuvent pas participer au programme. Les personnes qui ont l'âge légal et qui fournissent et maintiennent une adresse électronique valide peuvent devenir Membres. Aucun achat n'est nécessaire pour adhérer au Programme. CLARINS peut refuser de valider une adhésion au Programme pour quelque raison que ce soit. Les employés et les vendeurs de CLARINS sont éligibles à l'adhésion, mais peuvent être exclus de certains avantages du Programme.

2.2. En adhérant au Programme et en devenant membre du Programme, le candidat reconnaît avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes conditions d'utilisation et par tout changement ou modification que CLARINS pourrait apporter. Il est conseillé au candidat de consulter régulièrement les présentes conditions ainsi que les politiques et les FAQ qui s'y rapportent, étant donné qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre. Les présentes conditions ne modifient en rien les conditions générales de tout autre accord que le demandeur peut avoir avec CLARINS, y compris tout accord concernant des produits ou des services.

3. L'INSCRIPTION AU PROGRAMME

3.1. Sur le Site :

Les personnes admissibles peuvent s'inscrire au Programme en visitant le Site et en suivant les invitations pour s'inscrire au Programme. Le candidat à l'adhésion doit avoir un compte personnel sur le site internet et donner son consentement pour devenir Membre du Programme de fidélité "CLUB CLARINS".

- Si le candidat n'a pas de compte personnel sur le Site et souhaite devenir membre, il doit remplir le formulaire d'inscription sur le Site et cocher la case « Je souhaite faire partie du Club Clarins, cumuler des points, bénéficier du Prix Fidélité sur mes achats et de bien d'autres avantages exclusifs. J'accepte les conditions générales du Club Clarins. ».

- Si le candidat dispose déjà d'un compte personnel et souhaite devenir Membre, il doit s'y connecter sur le Site en sélectionnant la rubrique « S'INSCRIRE AU CLUB CLARINS » puis en cliquant sur le bouton en bas de page « Je veux en faire partie » / « S'inscrire maintenant ».

3.2. Dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS participantes : Les personnes éligibles peuvent s'inscrire au Programme en faisant la demande directement à une conseillère en beauté présente en boutique.

3.3. En faisant la demande au Service Client de CLARINS : en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

3.4. Que l'inscription au Programme se fasse sur le Site, dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS participants ou auprès du Service Client de CLARINS, pour bénéficier des

avantages du Programme de fidélité " CLUB CLARINS ", le demandeur est invité à communiquer les données personnelles suivantes : « nom », « prénom », « adresse électronique valide ».

3.5. Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies tout au long de l'adhésion au Programme. Toute inexactitude pourrait avoir une incidence sur le bon déroulement du bénéfice du Programme par le Membre, ce dont CLARINS ne saurait être tenu pour responsable. CLARINS se réserve le droit de demander à tout moment la présentation de tout document confirmant l'identité de la personne souhaitant souscrire ou ayant souscrit au Programme de fidélité " CLUB CLARINS ", notamment en cas d'homonymie.

3.6. Toute modification de coordonnées doit être notifiée dans les meilleurs délais par le Membre à partir de son compte personnel sur le Site dans les rubriques "Mon compte" / "Informations personnelles" / "Modifier" ou auprès d'une Conseillère Beauté dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS ou auprès du Service Client de CLARINS en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

3.7. Le Programme est effectif à partir du moment où CLARINS valide le formulaire d'inscription sur le Site ou dans le point de vente physique éligible au Programme. Cette inscription est nominative, personnelle et réservée aux personnes physiques pour leur usage propre et non professionnel. Chaque client ne peut souscrire qu'une seule inscription et ne peut disposer que d'un seul compte à son nom. Si CLARINS constate qu'une personne possède plus d'un compte fidélité, CLARINS se réserve le droit de résilier le compte du Membre en cas de suspicion d'abus pour passer outre le plafonnement potentiel que CLARINS peut mettre en place et indiqué dans les présentes Conditions Générales d'utilisation du Programme pour éviter les fraudes, ce qui entraînera la suppression de tous les points accumulés et des avantages. Si CLARINS constate qu'une personne possède plus d'un compte de fidélité sans utilisation suspecte de la part du Membre, CLARINS se réserve le droit de fusionner les 2 comptes, ce qui entraînera la fusion de tous les points accumulés et des avantages associés.

3.8. CLARINS se réserve le droit de refuser ou de résilier l'adhésion de toute personne qui ne remplit pas les conditions définies dans les présentes Conditions générales d'utilisation du Programme.

3.9. Conformément aux dispositions légales en vigueur, les règles d'adhésion au Programme de fidélité CLUB CLARINS sont valables pour une durée indéterminée dès lors que le Membre s'inscrit au Programme CLUB CLARINS. Le Membre a toutefois la possibilité de cesser de participer au Programme à tout moment en notifiant au Service Client de CLARINS sa décision de fermer son compte en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

3.10. Lors de la clôture d'un compte, le compteur de points est remis à zéro et les points, avantages et récompenses non utilisés et non encore délivrés ou émis sont définitivement perdus, même en cas de nouvelle souscription par le Membre.

3.11. Si un membre est inactif pendant une période de 3 ans à compter de la date de la dernière utilisation de son compte, son compte sera fermé et les données associées seront supprimées conformément à la politique de CLARINS en matière de protection de la vie privée.

4. COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ "CLUB CLARINS" ?

4.1. Points cumulés

Le Membre accumule des points qui déterminent les récompenses qu'il peut échanger et son niveau de statut.

4.1.1. Points gagnés sur le montant dépensé

- Les Membres gagnent des points en fonction du montant dépensé, y compris pour tout achat de produits et/ ou de soins SPA et beauté qu'ils peuvent échanger contre des produits, des bons, des cadeaux et d'autres récompenses disponibles dans le catalogue de récompenses en ligne de CLARINS accessible sur le Site en sélectionnant la rubrique "Mon Compte" / "Choisir mes récompenses" ou dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS. Les points gagnés permettent également au membre d'atteindre différents niveaux de statut avec les avantages associés. Les récompenses et les avantages liés au statut évoluent au fil du temps et peuvent être disponibles sur une base limitée, de sorte que le Membre doit vérifier les dernières offres sur le Site Internet. CLARINS communique également sur les avantages et les promotions du Programme par le biais d'e-mails et de FAQ accessibles ici : [FAQ - Clarins](#)

Les modalités applicables au calcul des points sont les suivantes :

- 1 CHF dépensé pour l'achat d'un produit dans liste des points de vente éligibles ou sur le Site = 10 points CLUB CLARINS gagnés.

- 1 CHF dépensé pour l'achat d'un soin CLARINS Spa & beauty dans liste des points de vente éligibles = 5 points CLUB CLARINS gagnés. Cette modalité est soumise à la liste d'exceptions suivante :

- Abonnements Spa & Beauty Treatment

- Les frais d'expédition sont exclus du calcul des points.

- Les taxes sont incluses dans le calcul des points.

Points gagnés sur le montant dépensé dans le réseau propre de CLARINS :

Pour les achats effectués dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS et/ou sur le Site, tous les points acquis sont en attente pendant 14 jours après la date d'achat avant que le Membre ne puisse les utiliser. Toutefois, les points acquis sont automatiquement crédités avec le statut "en attente" sans que le Membre n'ait à accomplir d'autres formalités. Les points liés à un achat remboursé ou retourné seront annulés et déduits du compte Fidélité du Membre.

Le Membre peut consulter son solde de points à tout moment en se connectant à son compte personnel sur le Site « Mon Compte » / « Mon Club Clarins » / « Récapitulatif des mes points », étant précisé que les compteurs en ligne ne sont pas mis à jour en temps réel. Le Membre peut également prendre connaissance de son solde de points à tout moment dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS en s'adressant directement à sa Conseillère Beauté qui traitera sa demande.

4.1.2. Outre les achats, le Membre peut également gagner des points de la manière suivante :

- Abonnement au CLUB CLARINS

Les nouveaux Membres qui s'inscrivent au Programme de fidélité « CLUB CLARINS » recevront un bonus de 150 points. Aucune commande n'est nécessaire pour recevoir les points bonus. Pour gagner des points, les personnes admissibles peuvent, tel que détaillé à l'Article 3.1, s'inscrire au Programme en visitant le Site et en suivant les indications pour s'inscrire au Programme (le demandeur doit avoir un compte personnel sur le Site et donner son consentement pour devenir Membre du « CLUB CLARINS ») ou en le demandant directement à la conseillère en beauté dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS. Les points gagnés sont automatiquement crédités sur le compte du Membre. Le Membre peut également bénéficier de points bonus dans les conditions suivantes :

- Complément d'information du profil : date de naissance
- Achat de produits lors d'un événement CLARINS
- Achat de produit lors de l'anniversaire
- Passage au statut supérieur
- Lors du 2^{ème} achat
- Achat d'une routine beauté
- Les points bonus pour les avis produits sont exclusivement réservés aux membres du Club Clarins sur Clarins.ch. Pour bénéficier de cette offre, les clients doivent être inscrits au Club Clarins et utiliser l'adresse e-mail associée à leur compte Club Clarins lors de la soumission de leur avis. Les avis doivent comporter une note sous forme d'étoiles, l'adresse e-mail de l'auteur de l'avis, une déclaration indiquant si le produit a été reçu en cadeau, la durée d'utilisation du produit ainsi que l'acceptation des conditions d'utilisation. Seuls les avis validés donnent droit à des points. La validation est soumise aux conditions prévues par la Charte relative aux avis de consommateurs. Les points bonus peuvent être obtenus dans la limite de 5 fois par année civile et par client.

4.1.3. Le Membre peut également bénéficier d'opérations spéciales dédiées au CLUB CLARINS lors d'opérations de marketing spécifiques qui ne figurent pas dans la liste de l'Article 4.1.2. Ces animations sont organisées à la seule discrétion de CLARINS. Il est conseillé au Membre du Programme de fidélité « CLUB CLARINS » de s'inscrire à la newsletter de CLARINS car les Membres recevront des invitations par courrier électronique lorsque les opérations spéciales sont disponibles s'ils n'ont pas choisi de ne pas recevoir les courriers électroniques du Programme.

4.1.4. Le nombre de points éventuellement attribués pour chaque action est déterminé par CLARINS à sa seule mais raisonnable discrétion et, dans tous les cas, sous réserve d'un nombre maximum de points gagnés pour chaque action par an.

4.1.5. En cas de contestation du nombre de points accumulés, seules les informations contenues dans la base de données CLARINS font foi.

4.1.6. Les points seront ajoutés sur un seul compteur dans le compte du Membre.

4.1.7. Tous les points sont valables 12 mois après la dernière date d'achat déclarée du

Membre. Le Membre peut utiliser ses points à tout moment avant qu'ils n'expirent. Les points collectés dans le cadre d'activités mécaniques non liées à des achats seront également valables 12 mois après la dernière date d'achat déclarée et aucune prolongation de validité ne pourra être demandée par le Membre. Par exemple, si le Membre a effectué son dernier achat le 15 mars 2022 et qu'il gagne des points grâce à un mécanisme non lié à l'achat, tel que le mécanisme de la date de naissance, le 1er novembre 2022, la totalité de ses points expirera le 14 mars 2023.

4.1.8. Pour que les achats et les activités de marque du Membre puissent être pris en compte dans le cadre du Programme, le Membre doit être inscrit au Programme et (1) pour les achats, être connecté à son compte en ligne ou à son compte lié à l'achat au moment de l'achat; soit (2) pour les points non

liés à des achats - fournir son identification de membre du Programme (c'est-à-dire l'adresse électronique que le Membre a enregistrée dans le cadre du Programme) lors d'un achat sur le Site dans les 30 jours suivant la date de l'achat. Toutefois, si l'adhésion au Programme est résiliée pour quelque raison que ce soit et que le Membre s'inscrit à un nouveau compte dans le cadre du Programme, les achats effectués avant la date à laquelle le membre s'inscrit à un nouveau compte dans le cadre du Programme ne donnent pas droit à des points.

4.1.9. Les membres ne recevront pas de points ou d'avantages pour les achats effectués dans des magasins d'aéroport ou chez des détaillants non agréés. Les achats effectués dans des magasins de détail situés en dehors du Territoire ne sont pas éligibles au Programme.

4.1.10. Les points n'ont aucune valeur monétaire, ne peuvent être échangés et ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Programme de fidélité du « CLUB CLARINS ».

4.2. STATUT

4.2.1. Le Programme est un programme basé sur le statut, déterminé par le nombre de points qu'un Membre a accumulés au cours d'une période mobile de 12 mois lors d'achats éligibles et d'activités qualifiantes, à compter de la date à laquelle le Membre s'inscrit ou atteint un nouveau statut. Il existe 3 statuts avec des avantages associés :

- Statut 0 : **RED** - 0 à 2'999 points.

- Accès au catalogue de récompenses
- Accès aux prix fidélité (-10% sur les produits)
- Cadeau Booster de Points Anniversaire* (valable le mois de l'anniversaire du Membre pour tous les achats éligibles) si le Membre a enregistré son mois d'anniversaire dans son compte, et s'il est connecté à son compte lorsque le Membre achète sur le Site ou si le compte du Membre est identifié lors du paiement dans une boutique CLARINS.
- Livraison gratuite pour toute commande sur le Site de 100 CHF+.

- Statut 1 : **SILVER** - 3'000 à 11'999 points.

- Tous les avantages du statut 0
- Cadeau d'anniversaire
- Accroissement des points lors du prochain achat pour l'obtention d'un nouveau statut
- Accès aux événements boutiques (ouvertures, cocktails, avant-première

produits, ateliers maquillage...)

- Statut 2 : **GOLD** - 12'000+ points.

- Tous les avantages du statut 1 et statut 2
 - Livraison GRATUITE pour toute commande* (sauf si la commande est composée que de récompenses, dans ce cas-là, les frais de livraison sont de 7 CHF)
- Expériences et Événements VIP
- Avant-premières
- Cadeaux pour l'obtention du statut 2
- Expériences et événements extraordinaires
- Cadeaux et box saisonnières

4.2.2. Lorsque le Membre adhère au programme, il est automatiquement éligible au statut 0, RED et aux avantages qui y sont associés. Lorsque le membre aura accumulé au moins 3'000 points au cours des 12 mois suivant l'obtention de ce statut, il passera automatiquement au statut 1, **SILVER**. Si le Membre gagne au moins 12'000 points au cours de sa première année ou plus tôt, il pourra prétendre au statut 2, GOLD.

4.2.3. Le statut 0 est valable pour une période indéterminée, à moins qu'un statut supérieur ne soit atteint. Les statuts 1 et 2 sont valables pendant 12 mois à compter de la date à laquelle le Membre se qualifie pour la première fois pour ces statuts. Par la suite, le Membre devra avoir accumulé suffisamment de points au cours d'une période de 12 mois consécutifs sur des achats éligibles et dans le cadre d'activités qualifiantes pour que ce statut soit à nouveau renouvelé. Dans le cas contraire, le Membre bénéficiera du statut correspondant au nombre de points acquis. Par exemple, si le Membre a le statut 2, GOLD, à partir du 1er novembre 2022, il conservera le statut 2, GOLD, jusqu'au 31 octobre 2023. Si le Membre gagne au moins 12'000 points au cours de cette période, CLARINS renouvellera le statut 2, GOLD, du membre pour 12 mois supplémentaire. Si le Membre gagne entre 3'000 et 11'999 points durant cette période, il deviendra membre du statut 1, SILVER, à partir du 1er novembre 2023 pour une nouvelle période de 12 mois ou jusqu'à ce que le Membre gagne suffisamment de points pour passer à un autre statut. Si le Membre gagne moins de 3'000 points durant cette période, il deviendra Membre du statut 0, RED, à partir du 1er novembre 2023 pour une nouvelle période de 12 mois ou jusqu'à ce que le Membre gagne suffisamment de points pour passer à un autre statut.

4.2.4. Lorsque le Membre utilise ses points pour obtenir des récompenses, son niveau de statut ne changera pas car le statut est déterminé par le nombre de points qu'un Membre a accumulés au cours d'une période glissante de 12 mois sur des achats éligibles et dans le cadre d'activités qualifiantes.

4.3 RÉCOMPENSES ET BÉNÉFICES DU PROGRAMME

4.3.1. Lorsque le Membre atteint un niveau de récompense, il peut choisir d'utiliser ses points pour bénéficier des récompenses offertes (les points utilisés seront déduits du solde du Membre) ou de continuer à accumuler des points pour atteindre le niveau suivant.

4.3.2. Si le Membre choisit d'utiliser ses points de fidélité pour obtenir des récompenses, il pourra échanger ses points de fidélité et obtenir une récompense sur le Site ou dans les Boutique & Skin Spa CLARINS.

4.3.3. Pour obtenir des récompenses, le membre doit avoir accumulé le nombre minimum de points établi par CLARINS pour un avantage particulier. Il existe 7 niveaux de récompenses avec des avantages associés :

- Niveau 1 : 2'000 points.
- Niveau 2 : 3'000 points.
- Niveau 3 : 4'000 points
- Niveau 4 : 6'500 points
- Niveau 5 : 8'000 points
- Niveau 6 : 11'000 points
- Niveau 7 : 15'000 points

4.3.4. La sélection des récompenses pour chaque niveau peut être consultée sur le Site et est accessible à partir d'un compte personnel dans les rubriques « CLUB CLARINS » / « Choisir mes récompenses » et peut mettre à jour à tout moment la sélection des récompenses. Les récompenses peuvent être de nature différente :

- Produits
- Les bons CLARINS applicables sur le Site Internet
- Cadeaux

4.3.5. Sur le Site, le Membre peut échanger ses points contre des produits, des bons et des cadeaux CLARINS applicables sur le Site :

- Le Membre doit se connecter à son compte personnel sur le Site et sélectionner les rubriques « CLUB CLARINS » / « Choisir mes récompenses »
- Les produits et/ou cadeaux sont expédiés à l'adresse indiquée par le Membre dans son compte.

La livraison est gratuite si :

- Le Membre est en Statut 2 – GOLD et qu'il commande des produits CLARINS
- Le Membre est en Statut 2 – GOLD et qu'il commande des produits CLARINS avec des récompenses.
- Dans le cas contraire, des frais de port de 7 CHF seront demandés pour expédier le(s) produit(s) de récompense.

La réception des cadeaux par la poste peut prendre entre 2 à 3 jours ouvrés. Une fois la commande de cadeaux validée, il n'est plus possible de modifier le choix du cadeau, ni l'adresse de livraison indiquée.

- Le Membre peut utiliser plusieurs récompenses par commande. Les commandes de récompenses uniquement ne bénéficieront pas des offres promotionnelles du site (ex : offres d'échantillons gratuits, offres de cadeaux gratuits, offres de produits gratuits, etc.)
- L'échange des points cumulés est limité à 45'000 points et à 45 récompenses par année civile par Membre.

Pour les Boutiques & Skin Spa CLARINS, le Membre peut échanger ses points contre des produits et des cadeaux uniquement. Le Membre fait son choix directement auprès de sa conseillère beauté qui traitera sa demande. Le Membre reçoit le cadeau immédiatement en personne lorsqu'il est demandé dans une Boutique & Skin Spa CLARINS. Le Membre peut utiliser plusieurs récompenses en même temps.

4.3.6. Les Membres qualifiés peuvent recevoir des invitations par courrier électronique lorsqu'un nouveau niveau de récompense est atteint.

4.4 AUTRES SPÉCIFICATIONS DES CONDITIONS DU PROGRAMME

4.4.1. Les offres et les récompenses sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks et des substitutions peuvent être effectuées par CLARINS à sa seule discrétion. Si la commande en ligne n'est pas terminée pour quelque raison que ce soit, les offres ou récompenses seront supprimées du panier d'achat et pourraient ne plus être disponibles. Le Membre n'est pas tenu d'échanger les récompenses et/ou avantages qu'il a accumulés. Selon la disponibilité d'une récompense particulière, CLARINS peut ne pas être en mesure de réexpédier des offres ou des récompenses si elles arrivent endommagées, si

le Membre n'a pas reçu la bonne ou s'il en manque une. Dans ces cas, le Membre devra contacter le service client de CLARINS en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

4.4.2. Ni les comptes, ni les récompenses, avantages et/ou points du Programme ne peuvent être transférés, partagés ou combinés. Seul le Membre qui paie les produits peut accumuler des récompenses, des avantages et/ou des points. CLARINS se réserve le droit de contrôler le nombre de comptes par foyer et de refuser, fusionner ou fermer des comptes supplémentaires ou dupliqués à tout moment.

4.4.3. Les récompenses, les avantages et les points obtenus dans le cadre du Programme n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas transférables (sauf dans les cas expressément prévus dans les présentes conditions générales d'utilisation). Les soldes des achats et/ou les points crédités sur le compte du Programme seront diminués ou annulés, selon le cas, si une partie ou la totalité d'un achat est retournée ou annulée ou si le crédit est obtenu par une activité frauduleuse ou autre qui enfreint les présentes conditions générales d'utilisation. La vente, le troc, le transfert (sauf dans les cas expressément prévus dans les présentes conditions) ou la cession de toute récompense ou de tout avantage offert par le biais du Programme, autrement que par CLARINS, sont expressément interdits.

4.4.4. Les récompenses ne peuvent être échangées ou retournées contre des points, un autre produit ou service ou un remboursement monétaire.

4.4.5. Le Membre ne peut vendre ou revendre aucun des produits, services ou échantillons achetés ou autrement reçus de CLARINS. CLARINS se réserve le droit, sans préavis, d'annuler ou de réduire la quantité de toute commande à exécuter et/ou de tout produit ou service à fournir au Membre si CLARINS estime, à sa seule discrétion, qu'il peut en résulter une violation de nos conditions générales d'utilisation.

4.4.6. CLARINS n'est pas responsable des récompenses, avantages et/ou points perdus ou échangés en raison d'une activité frauduleuse du membre ou d'un tiers.

4.4.7. CLARINS se réserve le droit de modifier les avantages du Programme, la façon dont le membre gagne des points et atteint chaque niveau du Programme et la façon dont CLARINS évalue et récompense les achats éligibles et/ou les autres activités du Programme. CLARINS se réserve le droit de limiter le nombre d'achats ou d'activités éligibles au Programme et/ou à un niveau donné, le nombre ou les types de récompenses ou d'avantages que le Membre peut recevoir ou gagner dans un niveau donné, dans une période donnée ou pendant la durée du

Programme, et/ou toute combinaison de ces éléments.

4.4.8. Si le Membre s'inquiète du fait qu'un achat ou une autre activité n'a pas été correctement appliqué, le Membre doit contacter le Service Client de CLARINS en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30. L'email du Membre doit préciser son nom et son adresse email associés au Programme, la date de l'activité du Programme, et le(s) problème(s) rencontré(s). Ce courriel doit être envoyé au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date de l'achat ou de l'activité du Programme. CLARINS n'est pas responsable des notifications tardives concernant des achats ou d'autres activités du Programme qui n'ont pas été crédités sur un compte.

5. COMMUNICATION SUR LES PROGRAMMES ET LE MARKETING

5.1. En s'inscrivant au Programme, le Membre peut recevoir des communications privilégiées strictement liées à son adhésion (les "communications du Programme") par courriel, courrier et/ou SMS selon ses préférences de communication, comme suit :

- Bienvenue au CLUB CLARINS (J+1 après l'inscription au CLUB CLARINS)
- Annonce de l'offre d'anniversaire (le jour de l'anniversaire et J+7 après l'annonce de l'anniversaire)
- Alerte d'expiration des points (j-60 / j-20 / j-2 avant d'être inactif)
- Réinitialisation du solde de points (le jour de la réinitialisation)
- Nouveau niveau atteint dans le catalogue de récompenses (j+1 après l'atteinte du nouveau niveau)
- Alerte de déclassement de statut (j-60 avant la date prévue de perte du statut actuel) • Statut amélioré (J+1)
- Statut renouvelé (J+1)
- Déclassement de statut (J+1)
- Redécouvrir le CLUB CLARINS (J+30 après être inactif)

Ces communications du Programme seront envoyées indépendamment du fait que le Membre ait choisi ou non de recevoir les communications marketing de CLARINS. Si le Membre ne souhaite pas recevoir les communications du Programme, il devra se désinscrire du Programme. Pour ce faire, le Membre doit se connecter à son compte : « Mon Compte » / « Profil & Préférences » / « Informations personnelles et préférences » / « Modifier » / « Statut du Club Clarins = Non ».

5.2. Afin de recevoir les communications marketing de CLARINS ("Communications marketing"), le Membre doit se connecter à son compte et donner son consentement en cochant la case "J'accepte que mes données soient utilisées pour me proposer des offres personnalisées de CLARINS" et en sélectionnant Email, courrier et/ou SMS. Le membre peut se désinscrire à tout moment des communications marketing en se connectant à son compte, « Mon Compte » / « Profil & Préférences » / « Informations personnelles et préférences » / « Mode de contact préféré » et de sélectionner « Non », ou en suivant le lien "se désinscrire"

contenu dans chaque e-mail ou en répondant "STOP" à un SMS.

6. RÉSILIATION ET MODIFICATION

6.1. Le Programme et ses avantages sont offerts à la seule discrétion de CLARINS. CLARINS peut annuler, modifier, restreindre ou mettre fin aux présentes Conditions générales d'utilisation, aux FAQ et/ou au Programme ou à tout aspect ou caractéristique du Programme à tout moment et sans préavis, même si de tels changements peuvent affecter la valeur des récompenses ou avantages déjà accumulés ou gagnés et/ou la possibilité d'échanger les récompenses ou avantages accumulés.

6.2. Pour que son compte reste actif, le membre doit se connecter à son compte du Programme et effectuer un achat dans les 36 mois.

6.3. Toute suspicion d'abus du programme, de non-respect des conditions générales d'utilisation, inactivité du compte pendant plus de 36 mois (telle que décrite dans la section 6.2), activité illégale, fraude, fausse déclaration ou autre comportement incompatible avec les présentes conditions

générales d'utilisation et/ou préjudiciable à CLARINS ou aux intérêts de CLARINS, y compris, mais sans s'y limiter, toute utilisation illégale, frauduleuse ou non autorisée des récompenses, points, cartes, crédits, bons, coupons et/ou certificats du programme, peut entraîner la révocation de l'adhésion et rendre le Membre inéligible à une nouvelle participation au Programme. Si l'adhésion est révoquée, toutes les récompenses ou tous les avantages sur le compte du Membre expireront automatiquement et l'accès au Programme et à ses fonctions prendra fin automatiquement.

6.4. Si le Membre décide de ne plus participer au Programme, il peut annuler son adhésion à tout moment en se désinscrivant du Programme dans son compte sur le Site ; ou en contactant le Service Client de CLARINS en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site Internet ou en appelant le +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30, ou dans les Boutiques & Skin Spa CLARINS en demandant à se désinscrire à la Conseillère Beauté qui traitera la demande. Si le Membre annule son adhésion, il perdra tous les points, avantages et statuts accumulés.

6.5. L'annulation de l'adhésion au Programme est le seul recours du Membre. CLARINS n'a aucune autre obligation, responsabilité ou obligation.

7. DONNÉES PERSONNELLES

7.1. CLARINS SA, société anonyme de droit suisse, immatriculée sous le n°CHE-106.404.632, dont le siège social est situé 2 Route de la Galaise, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse, et qui est responsable du traitement des données à caractère personnel dans le cadre du Programme de fidélité "CLUB CLARINS".

7.2. Les informations collectées dans le cadre du Programme de fidélité "CLUB CLARINS" sur le Site ou par le Service Client de CLARINS en remplissant le formulaire de contact disponible sur le Site ou en appelant +41 21 539 13 08 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.) et/ou leur activité dans le Programme, font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes du Membre, à lui permettre de bénéficier des avantages du Programme de fidélité « CLUB CLARINS », à lui envoyer des offres, des informations et des publicités

personnalisées en fonction de ses achats antérieurs et/ou de ses centres d'intérêt et à réaliser des statistiques et des études.

7.3. Ces informations sont conservées par CLARINS pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En tout état de cause, ces informations sont supprimées dès lors que le Membre n'a pas effectué d'achat ou cliqué sur un lien hypertexte contenu dans un e-mail envoyé par CLARINS pendant une période de 3 ans.

7.4. Conformément à la réglementation en vigueur, le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits, le Membre doit adresser sa demande après avoir justifié de son identité à l'adresse électronique suivante : contactclarins@ch.clarins.com. Le Membre peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données ou introduire un recours juridictionnel en cas d'utilisation abusive de ses données.

7.5. Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité de CLARINS, le Membre est invité à consulter la [Politique de confidentialité](#).

8. RESPONSABILITÉ

8.1. CLARINS est exonéré de toute responsabilité quant aux conséquences, directes ou indirectes, des anomalies ou dysfonctionnements du Programme de fidélité "CLUB CLARINS", quelle qu'en soit la cause. En cas de dysfonctionnement ou d'anomalies, CLARINS s'engage à maintenir le bénéfice du cumul de points du Membre.

8.2. Le Membre déclare être pleinement conscient des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment du fait que la transmission des données sur l'Internet n'est que relativement fiable, les données circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines heures de la journée et qui peuvent avoir un impact sur les temps de téléchargement ou l'accessibilité aux données, et que l'Internet est un réseau ouvert, que par conséquent, les informations qu'il transporte ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus ainsi que contre les tentatives d'intrusion dans son système.

8.3. Toute violation par le Membre ou un tiers agissant pour le compte du Membre, des présentes Conditions générales d'utilisation, toute utilisation abusive ou frauduleuse des avantages qu'il procure, toute falsification des informations communiquées à CLARINS ainsi que tout comportement du Membre portant atteinte aux intérêts de CLARINS entraînera automatiquement la désinscription du Membre du Programme. Le Membre est informé que les prestataires de services impliqués dans le Programme disposent de leurs propres solutions d'analyse, de détection et de signalement des actions anormales ou incohérentes. Le cas échéant, l'accès à l'espace d'un Membre pourra être suspendu ou supprimé. L'annulation ou la résiliation d'un compte entraînera la perte des droits attachés à l'adhésion, notamment le solde de points et/ou de minutes, sans que le Membre ou tout tiers ou ayant droit ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

9. INVALIDITÉ PARTIELLE - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions générales d'utilisation sont jugées illégales ou invalides, cette invalidité n'entraînera pas l'invalidité des autres stipulations des présentes Conditions générales d'utilisation. CLARINS se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes Conditions générales d'utilisation à tout moment et sans préavis, ces adaptations ou modifications étant applicables à toute utilisation du Programme, postérieurement à ces adaptations ou modifications.

10. LITIGES - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions générales d'utilisation sont soumises à l'application du droit du Territoire. Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions générales d'utilisation et de ses suites sera porté devant les tribunaux compétents.